

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 Mars 2024

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 4 Présents : 23 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le 5 mars à dix-neuf heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en Salle des Fêtes sous la présidence de Madame Jocelyne MALFIGAN, doyenne des conseillers municipaux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 23-02-2024 <u>Date d'affichage</u> 23-02-2024</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, DELEMER Bernard, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN et Sandrine SPARTY</p> <p>ABSENT :</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS :</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Éric EGO, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS Frédérique FERREIRA,</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Audrey VERHAEGHE</p>

Délibération n°1/2024/LM/SM

Objet : Election du Maire

Suite à la démission de Claude MERLY de ses fonctions de Maire de la Commune de Marchiennes et de son poste de conseillère municipale par courrier adressé au Préfet du Nord le 14 février 2024 et après acceptation de Monsieur le Préfet par arrêté préfectoral actant la démission le 23 février 2024, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau maire.

Pour remplacer Claude MERLY démissionnaire, Sandrine SPARTY est appelée à rejoindre le Conseil Municipal.

Au terme de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance publique au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé : Madame Jocelyne MALFIGAN née le 26 décembre 1942

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance : Madame Audrey VERHAEGHE

Pour rappel, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue
Il convient de signaler que, conformément au CGCT, si après 2 tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La Présidente sollicite deux volontaires comme assesseurs : Madame V
Brigitte WAMBRE acceptent de constituer le bureau.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le 7 MARS 2024
ID : 059-215903758-20240306-2024_SM_868-DE

La Présidente demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Laurent MARTINEZ propose sa candidature aux fonctions de Maire de la commune de Marchiennes.

Monsieur Jocelyn OGER propose sa candidature également aux fonctions de maire.

La Présidente, après appel, invite les conseillers municipaux à passer au vote.
Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement avec le concours de la Directrice Générale des Services.

RESULTATS :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 27
- majorité requise : 14

Monsieur Laurent MARTINEZ a obtenu 25 voix.

Monsieur Jocelyn OGER a obtenu 2 voix.

Monsieur Laurent MARTINEZ est élu maire de la commune de Marchiennes.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ

